

NOTE À L'ATTENTION DES MEMBRES DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Mots-clés : Covid 19, confinement, inquiétude, inconnu, maintien des apprentissages, non-présentiel, évaluation.

C'est enfoncer une porte ouverte que de dire que nous vivons actuellement une situation exceptionnelle. Mais aussi anxiogène et pleine d'inconnues.

Tous les experts l'affirment, nous en sortirons, mais nous ne sortirons pas les mêmes de cette épreuve. Tous les acteurs de l'école ont été impactés :

➡ **que ce soient les étudiants au niveau familial ou les étudiants autonomes :**

- qui ont peut-être connu des décès parmi leurs proches sans pouvoir faire correctement leur deuil ;
- qui vivent un long isolement entre quatre murs sans possibilités de réaliser leurs activités habituelles ;
- qui ont baigné dans le stress ambiant étant en contact direct avec d'autres qui vivaient ce stress au quotidien ;
- qui ont trouvé ou pas à domicile les conditions techniques et culturelles pour continuer leurs apprentissages.
- qui voient arriver leur baccalauréat et leurs examens dans l'inquiétude et la peur.

➡ **que ce soient les membres du personnel (au sens large)**

- qui ont eux aussi peut-être connu des décès parmi leurs proches sans pouvoir exercer correctement leur deuil ;
- qui vivent eux aussi vécu un long isolement entre quatre murs sans possibilités de réaliser leurs activités habituelles ;
- qui ont dû gérer le stress de ceux qui les entourent au sein de la cellule familiale, mais souvent également au-delà avec un sentiment d'impuissance face à ce virus ;
- qui ont dû s'adapter aux changements de leurs obligations professionnelles dans une situation pleine d'incertitudes, avec conscience professionnelle, créativité et avec la volonté de veiller à garantir l'acquisition des connaissances, compétences et aptitudes par les étudiants, sans les pénaliser.

Dans ce contexte, si l'on peut reconnaître la qualité de certains médias, il n'en est pas moins anxiogène pour les acteurs de l'enseignement d'être inondés d'informations (parfois erronées ou contradictoires) de toute provenance et que ce soit via les médias traditionnels (presse, journaux télévisés, émissions spéciales...) ou les nouvelles technologies (Facebook, Twitter, WhatsApp, ...)

LA CSC ENSEIGNEMENT RECONNAIT ET REMERCIE TOUS SES AFFILIÉ·E·S DU SUPÉRIEUR POUR LEUR CAPACITÉ D'ADAPTATION FACE À CETTE SITUATION DE CRISE ET POUR LEUR CONSCIENCE PROFESSIONNELLE.

Les cours n'ont été suspendus que dans leur version présentielle. Les apprentissages ont dû continuer bon an mal an, avec les difficultés réelles du numérique, réputé tout résoudre alors que le constat a bien dû être tiré d'une fracture au niveau de son accès et de sa maîtrise, tant pas les étudiants que parfois par leurs enseignants.

Une enquête / sondage initiée par la ministre et lancée par l'ARES à l'égard des enseignants du supérieur a mis en évidence des satisfactions mais aussi de réelles difficultés. Une enquête similaire de la FEF auprès des étudiants a également permis de tirer la sonnette d'alarme sur de nombreux aspects de l'apprentissage numérique.

Très vite, la question de la suite de l'année académique s'est posée, ainsi que l'organisation de l'évaluation, avec des accents différents et plus aigus pour les « années diplômantes » et la situation particulière des formations dans lesquelles les stages font partie intégrante du processus d'évaluation.

De notes de l'ARES en concertations par visioconférence, le processus de réflexion sur la fin de l'année académique et les épreuves d'évaluation arrive à son terme pour prendre la forme d'un Arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux. Cet arrêté couvrira juridiquement les exceptions et diverses dérogations qui seront activées en cette année académique si particulière.

Sa version définitive n'est pas encore connue et nous espérons toujours y retrouver certains changements positifs, même si depuis la sortie de la première note de l'ARES et des trois scénarios qui y étaient évoqués, les organisations syndicales, en front commun, ont pu faire évoluer les positions dans un sens largement plus favorable que ce qui était annoncé.

Le Bureau du supérieur a également planché sur une petite « plaquette anti-stress » à propos des épreuves d'évaluation et de l'organisation de la fin d'année académique. Nous la mettons à votre disposition MAIS elle est encore à prendre avec toutes les réserves d'usage puisqu'à ce jour, l'arrêté de pouvoirs spéciaux définitif n'est pas encore sorti.

Enfin, il reste et restera bien une inconnue majeure :

LE QUAND ET LE COMMENT D'UN ÉVENTUEL DÉCONFINEMENT !

Si tel devait être le cas et que des examens en présentiel devaient / pouvaient être organisés, les experts bien connus en la matière ont déjà exprimé les conditions / recommandations suivantes :

Personne ne sait quand le déconfinement pourra réellement commencer, ni même s'il pourra être maintenu une fois commencé.

Dans ce contexte, les examens (surtout écrits) en présentiel posent un vrai problème, en terme de :

- Transports
- Rassemblements des étudiants avant et après les épreuves
- Organisation des entrées et sorties
- Accès aux toilettes
- Locaux qui doivent permettre la distanciation
- Nettoyage des locaux et mobiliers entre les épreuves
- La mise à disposition de gel pour l'hygiène des mains et si possible de masques

Se posent également certains problèmes plus pointus dans des situations particulières, spécialement dans les ESA (répétitions, représentations qui constituent le TFE, instruments divers, notamment à vent, etc.)

Les experts ont proposé de rédiger une note spécifique pour la question des examens en présentiel et de la soumettre à la ministre à destination ensuite des EES.

Jean BERNIER,

Secrétaire communautaire en charge de l'enseignement supérieur